

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DIPLOME NATIONAL DU BREVET et CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Procédure complète

FORMULAIRE À RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du DNB ou du CFG est à compléter par les représentants légaux du candidat ou le candidat s'il est majeur et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents, une nouvelle procédure doit être effectuée.

Actuellement le candidat :

- ☐ **Ne dispose d'aucun aménagement sur le temps scolaire**
- ☐ **Dispose d'aménagements sur le temps scolaire mais souhaite des aménagements complémentaires**
- ☐ **Présente une limitation temporaire d'activité (les aménagements ne seront pas reconduits l'année suivante)**

IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : NOM d'usage du candidat :
 Prénom(s) : Date de naissance : Sexe : ☐ F ☐ M
 Adresse :
 Tél. :
 Adresse électronique :
 Nom et adresse du représentant légal (si différent) :

 Classe :
 Candidat :
☐ Individuel
☐ Scolarisé – précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat

 Ville : Tél : Courriel :

EXAMEN PRÉSENTÉ

- ☐ **Diplôme national du brevet**
 - ☐ Série générale
 - ☐ Série professionnelle
- ☐ **Certificat de formation générale**

AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE OU DE L'ANNÉE EN COURS

Un PPS a-t-il été mis en place ?	☐	Oui	☐	Non	(joindre la photocopie)
Un PAI a-t-il été mis en place ?	☐	Oui	☐	Non	(joindre la photocopie)
Un PAP a-t-il été mis en place ?	☐	Oui	☐	Non	(joindre la photocopie)
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?	☐	Oui	☐	Non	

N.B. : Seuls les aménagements conformes au règlement d'examen sont possibles

NOM : PRÉNOM :

Notice et précisions sur les mesures

Merci de vous référer à ce document pour renseigner le formulaire

Le formulaire se décompose en plusieurs types d'aménagements (Temps additionnel, Aménagements techniques etc...).

Pour chaque partie vous trouverez ci-dessous des compléments d'information, il est conseillé de remplir partie par partie en vous référant aux éléments ci-dessous.

Parties du formulaire	Précisions
Toutes parties	- Toutes demandes effectuées dans les cases « autres » <u>doivent être pré-validées par la Division des Examens et Concours et ne seront acceptées que si elles sont compatibles avec le règlement d'examen</u> - Vous pouvez si vous le souhaitez porter des informations supplémentaires à la connaissance de la division des examens et concours de manière manuscrite sur la dernière page du formulaire.
Temps ou Espace	Vous ne pouvez cocher qu'une case par type d'épreuve (écrites, orales, pratiques ...)
Locaux, installation de la salle	Pour les items 3.7 et 3.8, vous ne pouvez choisir qu'un item parmi les deux.
Aménagements techniques	- Pour les ordinateurs : L'utilisation des tablettes est soumise à dérogation (cas exceptionnel) L'utilisation d'un ordinateur de marque APPLE est fortement déconseillée Pour l'item 4.1.1 : Il est IMPERATIF de préciser la liste exhaustive des logiciels nécessaires sur l'ordinateur du candidat. Pour l'item 4.2.4 : le matériel demandé ne doit pas être de nature à contredire la réglementation, en cas de doute n'hésitez pas à contacter la DEC. - Pour les mises en forme de sujet : Il n'existe pas d'autres possibilités que celles proposées ci-dessus (taille, police, interligne, couleur, recto-verso...) Un sujet <u>ne peut pas</u> être en A3 et agrandi - Pour les items 6.2 et 6.3 un seul item peut être sélectionné sur les deux
Aides Humaines	- Le nom de l'aide humaine envisagée ne rend en aucun cas obligatoire la nomination de cette personne sur la mission d'accompagnement. - Pour l'item 7.9 : Si vous souhaitez un autre type d'aide ou d'assistance non mentionnée ci-dessus, merci de contacter la DEC lors de la rédaction du dossier pour vérifier la possibilité réglementaire de la demande.
Adaptations et Dispenses	- Pour l'item 8.1.2 : Le « passage en priorité » ne signifie pas une heure de passage avancée mais la priorité dans un groupe de candidats - Il n'existe réglementairement pas d'autres aménagements ou dispenses d'épreuves que celles présentes dans l'aménagement - Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A

Contacts :

Mail : dec.aménagement@ac-corse.fr

Référente : 04 95 50 33 86

Coordinatrice : 04 95 50 33 48

Aménagements sollicités par <u>les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
TEMPS ou ESPACE			
1. Temps majoré 1.1 Épreuves écrites ☐ 1.1.1 - tiers temps ☐ 1.1.2 – mi-temps pour situation exceptionnelle ☐ 1.1.3 - temps inférieur au tiers temps (à préciser) 1.2 Épreuves orales ☐ 1.2.1 – tiers temps ☐ 1.2.2 – mi-temps pour situation exceptionnelle ☐ 1.2.3 – temps inférieur au tiers temps (à préciser)	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.1.3 ☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2 ☐ 1.2.3 Observations :	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.1.3 ☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2 ☐ 1.2.3 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs	Valide la demande ☐ 1.1.1 – MH102 ☐ 1.1.2 – MH101 ☐ 1.1.3 ☐ 1.2.1 – MH103 ☐ 1.2.2 – MH130 ☐ 1.2.3 Refus à motiver :
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve ☐ 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes ☐ 2.2 – temps compensatoire pour soins ☐ 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire ☐ 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) ☐ 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps	☐ 2.1 ☐ 2.2 ☐ 2.3 ☐ 2.4 ☐ 2.5 Observations :	☐ 2.1 ☐ 2.2 ☐ 2.3 ☐ 2.4 ☐ 2.5 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs	Valide la demande ☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126 Refus à motiver :

NOM : PRÉNOM :

3. Locaux, installation de la salle (à préciser) ☐ 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s’y rendre dès la 1^{ère} heure ☐ 3.2 – proximité de l’infirmerie ☐ 3.3 - accès des locaux (RDC ou accès ascenseur) ☐ 3.4 – accessibilité des locaux fauteuil roulant ☐ 3.5 – table pour fauteuil roulant ☐ 3.6 – proximité d’une prise de courant ☐ 3.7 – conditions particulières d’éclairage à préciser : ☐ 3.8 – poste de travail ou mobilier adapté A préciser : ☐ 3.9 – salle à faible effectif ☐ 3.10 – seul dans une salle (situation exceptionnelle)	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8 ☐ 3.9 ☐ 3.10 Observations :	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8 ☐ 3.9 ☐ 3.10 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs 	Valide la demande ☐ 3.1 – MH201 ☐ 3.2 – MH202 ☐ 3.3 – MH204 ou MH205 ☐ 3.4 – MH206 ☐ 3.5 – MH210 ☐ 3.6 – MH207 ☐ 3.7 – MH209 ☐ 3.8 – MH211 ☐ 3.9 – MH214 ☐ 3.10 – MH212 Refus à motiver :
AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES			
4. Aides techniques 4.1 Utilisation d’un ordinateur ou d’une tablette (hors connexion) ☐ 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat ☐ 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d’examen ☐ 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet (à préciser) Dans le cas d’utilisation de logiciels spécifiques sur l’ordinateur du centre, il appartient au candidat d’apporter les logiciels et d’en demander l’installation avant l’épreuve. Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens.	☐ 4.1.1 ☐ 4.1.2 ☐ 4.1.3	☐ 4.1.1 ☐ 4.1.2 ☐ 4.1.3	Valide la demande ☐ 4.1.1 – MH413 ☐ 4.1.2 – MH414 ☐ 4.1.3 – MH405

NOM : PRÉNOM :

4.2 Matériel particulier apporté par le candidat, sauf ordinateur ou tablette (à préciser) ☐ 4.2.1 - calculatrice simple non programmable ☐ 4.2.2 – Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels à préciser : ☐ 4.2.3 – système Haute Fréquence ☐ 4.2.4 - autres 	☐ 4.2.1 ☐ 4.2.2 ☐ 4.2.3 ☐ 4.2.4 Observations : 	☐ 4.2.1 ☐ 4.2.2 ☐ 4.2.3 ☐ 4.2.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs 	☐ 4.2.1 – MH402 ☐ 4.2.2 – MH403 ☐ 4.2.3 – MH403 ☐ 4.2.4 – MH403 Refus à motiver :
5. Mise en forme des sujets ☐ 5.1 – sujet en braille intégral ☐ 5.2 – sujet en braille abrégé ☐ 5.3 – sujet en caractères agrandis Arial 16 ☐ 5.4 – sujet en caractères agrandis Arial 20 ☐ 5.5 – sujet en caractères agrandis Arial 24 ☐ 5.6 – sujet en format numérique PDF ☐ 5.7 – sujet en A3 ☐ 5.8 – autres : 	☐ 5.1 ☐ 5.2 ☐ 5.3 ☐ 5.4 ☐ 5.5 ☐ 5.6 ☐ 5.7 ☐ 5.8 Observations : 	☐ 5.1 ☐ 5.2 ☐ 5.3 ☐ 5.4 ☐ 5.5 ☐ 5.6 ☐ 5.7 ☐ 5.8 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs 	Valide la demande ☐ 5.1 – MH301 ☐ 5.2 – MH302 ☐ 5.3 – MH310 ☐ 5.4 – MH303 ☐ 5.5 – MH316 ☐ 5.6 – MH306 ☐ 5.7 – MH304 ☐ 5.8 Refus à motiver :
6. Communication ☐ 6.1 – port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales ☐ 6.2 – en cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat ☐ 6.3 – consignes orales données par écrit	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401 ☐ 6.2 – MH508 ☐ 6.3 – MH601

NOM : PRÉNOM :

☐ 6.4 – autres (à préciser)	☐ 6.4 Observations :	☐ 6.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs	☐ 6.4 Refus à motiver :
---	--	--	---

AIDES HUMAINES			
7. Aides humaines ☐ 7.1 – secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation ☐ 7.2 – secrétaire scripteur ☐ 7.3 – assistant ☐ 7.3.1 – reformulation des consignes ☐ 7.3.2 – séquençage des consignes complexes ☐ 7.3.3 – explicitation des sens second et métaphorique ☐ 7.3.4 – lecture du sujet à haute voix avec reformulation ☐ 7.3.5 – autre (à préciser) ☐ 7.4 – assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive ☐ 7.5 – assistance d'un interprète en langue des signes françaises (LSF) pour les épreuves orales uniquement ☐ 7.6 – assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC) ☐ 7.7 – lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat ☐ 7.8 – assistance d'un AESH ☐ 7.9 – aide à l'installation matérielle dans la salle ☐ 7.10 - assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant spécialisé (CAPPEI TFCV ou professeur CAEGADV)	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 ☐ 7.3.2 ☐ 7.3.3 ☐ 7.3.4 ☐ 7.3.5 ☐ 7.4 ☐ 7.5 ☐ 7.6 ☐ 7.7 ☐ 7.8 ☐ 7.9 ☐ 7.10 Observations :	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 ☐ 7.3.2 ☐ 7.3.3 ☐ 7.3.4 ☐ 7.3.5 ☐ 7.4 ☐ 7.5 ☐ 7.6 ☐ 7.7 ☐ 7.8 ☐ 7.9 ☐ 7.10 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs	Valide la demande ☐ 7.1 – MH524 ☐ 7.2 – MH513 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 – MH521 ☐ 7.3.2 – MH522 ☐ 7.3.3 – MH523 ☐ 7.3.4 – MH507 ☐ 7.3.5 ☐ 7.4 – MH502 ☐ 7.5 – MH503 ☐ 7.6 – MH504 ☐ 7.7 – MH508 ☐ 7.8 – MH514 ☐ 7.9 – MH505 ☐ 7.10 – MH525 Refus à motiver :

NOM : PRÉNOM :

ADAPTATIONS ET DISPENSES

8. Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur 8.1 – adaptations générales ☐ 8.1.1 – communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques ☐ 8.1.2 – passages en priorité pour les épreuves orales ☐ 8.1.3 - Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe ☐ 8.1.4 – autres <i>Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :</i> 8.2 – aménagements spécifiques DNB ou CFG Épreuve écrite de mathématiques et de technologie (DNB) ☐ 8.2.1 – adaptation de l'exercice d'algorithmique pour les candidats présentant un trouble visuel ou neuro visuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat ☐ 8.2.2 – neutralisation de cet exercice Exercice de dictée de l'épreuve écrite de français (DNB) ☐ 8.2.3 – Dictée aménagée <i>Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage écrit, oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou un trouble des fonctions auditives</i> Épreuve orale de soutenance de projet (DNB et CFG) ☐ 8.2.4 – adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale	☐ 8.1.1 ☐ 8.1.2 ☐ 8.1.3 ☐ 8.1.4 ☐ 8.2.1 ☐ 8.2.2 ☐ 8.2.3 ☐ 8.2.4 Observations : 	☐ 8.1.1 ☐ 8.1.2 ☐ 8.1.3 ☐ 8.1.4 ☐ 8.2.1 ☐ 8.2.2 ☐ 8.2.3 ☐ 8.2.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs 	Valide la demande ☐ 8.1.1 – MH602 ☐ 8.1.2 - MH632 ☐ 8.1.3 – MH665 ☐ 8.1.4 ☐ 8.2.1 – MH627 ☐ 8.2.2 – MH628 ☐ 8.2.3 – MH611 ☐ 8.2.4 – MH624 Refus à motiver :
9. Dispenses de partie d'épreuves ou d'épreuves ☐ 9.1 – dispense de l'exercice de tâche cartographique pour l'épreuve écrite d'histoire géographie et enseignement morale et civique (DNB) ☐ 9.2 – dispense de l'évaluation de LV2 (<u>candidats scolaires, DNB et CFG</u>)	☐ 9.1 ☐ 9.2	☐ 9.1 ☐ 9.2	Valide la demande ☐ 9.1 – MH606 ☐ 9.2 – MH605

NOM : PRÉNOM :

	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs	Refus à motiver :
ÉTALEMENT D'ÉPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES			
10. Étalement du passage des épreuves : ☐ 10.1 - la même année ☐ 10.1.1 – épreuves organisées en juin (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.1.2 – épreuves organisées en septembre (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.2 – année n+1 ☐ 10.2.1 – épreuves organisées en juin année n (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.2.2 – épreuves organisées en juin année n+1 (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.3 – sur plusieurs sessions (<i>préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer</i>)	☐ 10.1.1 ☐ 10.1.2 ☐ 10.2.1 ☐ 10.2.2 ☐ 10.3 Observations :	☐ 10.1.1 ☐ 10.1.2 ☐ 10.2.1 ☐ 10.2.2 ☐ 10.3 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autres motifs	☐ 10.1.1 – MH610 ☐ 10.1.2 – MH610 ☐ 10.2.1 – MH610 ☐ 10.2.2 – MH610 ☐ 10.3 – MH610 Refus à motiver :

RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMENTS SOLICITÉS PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'exams suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés) :

J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.

Fait à : Le

Signature du candidat

Nom Prénom :

Signature des responsables légaux (candidat mineur)

Chef d'établissement

NOM :

Prénom :

Date :

Signature

Cachet de l'établissement

Autorité administrative

Date :

Signature

Cachet

Médecin désigné par la CDAPH

NOM :

Prénom :

Date :

Signature

Cachet

Autorité administrative

Date :

Signature

Cachet

NOM : PRÉNOM :

Liste des médecins agréés par la MDPH de Corse (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), délibération MDPH N°2018-3)
**Baccalauréats général, technologique, professionnel, Diplôme National du Brevet,
Certificat de Formation Général et examens professionnels
Session 2026**

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Pour les élèves, y compris ceux en BTS ou CPGE : c'est le médecin de l'éducation nationale de l'EPLE du secteur :

Médecins	Etablissements scolaires
Docteur Chantal ALBERTI	Collège BALEONE Collège et Lycée LAETITIA BONAPARTE
Docteur Jean-Marie ROSSI	Collège et lycée FESCH Collège PORTICCIO
Docteur Sylvie FERRARA en remplacement	Collège STILETTO Collège ARTHUR GIOVONI EREA LP FINOSELLO, LP ANTONINI Collège de VICO Collège de BONIFACIO, Collège L. BOUJOT, Collège de PORTO VECCHIO II, Lycée Polyvalent de PORTO VECCHIO
Docteur Roland PIGOTT	Collège et lycée de SARTENE, Collège de LEVIE, Collège de PROPRIANO, Collège du TARAVO (SAINTE MARIE SICCHE/ PETRETO)

Secrétariat Pôle santé Porto-Vecchio, Bonifacio : Tél : 04 95 70 17 45

Secrétariat Pôle santé Ajaccio : Tél : 04 95 51 59 45

Pour les candidats collège et lycée Saint Paul :

3^{ième}, 1^{ère} : Dr ALBERTI Mél : chantal.alberti@ac-corse.fr

Terminale : Dr ROSSI Mél : jean-marie.rossi2@ac-corse.fr

Pour les candidats libres et les candidats CFA académique :

Dr Chantal ALBERTI Mél : chantal.alberti@ac-corse.fr

Pour les candidats libres et les candidats CFA (CFM2A Ajaccio, Propriano, Porto-Vecchio):

Dr Stéphane TRAMONI, médecin MDPH de Corse du Sud

Tél : 04 95 10 40 90 Mél : stephane.tramoni@mdph.corsica

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Pour les élèves, y compris ceux en BTS ou CPGE : c'est le médecin de l'éducation nationale

Médecins	Etablissements scolaires
Docteur Sylvie FERRARA en remplacement	Collège de CORTE Collège de la CASINCA/FOLELLI, Collège GIRAUD, Collège S. VINCIGUERRA Collège de MOLTIFAO, Collège de CALVI ; Collège d'ILE ROUSSE Collège et Lycée J. D'ARC (privé) Collège de LURI, Collège St FLORENT, Collège St FLORENT, Collège CERVIONE Lycée de CORTE Lycée GIOCANTE, Lycée d'ILE ROUSSE, LP d'ILE ROUSSE LP J. NICOLI INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION (IMF) Borgo, BTS, (privé) Collège du FIUM'ORBU Lycée PLAINE ORIENTALE LP PLAINE ORIENTALE
Docteur Anne JUNQUA	Collège BIGUGLIA Collège MONTESORO Collège de LUCCIANA Collège SAINT JOSEPH Lycée Paul VINCENSINI LP Fred SCAMARONI

Centre médico scolaire Bastia : **Tél : 04.95.32.52.72**

Mél : santescolaire2b@ac-corse.fr

Dr FERRARA : sylvie.ferrara@ac-corse.fr

Dr JUNQUA : anne.junqua@ac-corse.fr

Pour les candidats CFA et candidats libres :

S'adresser aux médecins de la **MDPH de Haute-Corse** :

Secrétariat : 04 95 30 08 35 (ou 45)

Adresse : Immeuble Loumaland

2 bis chemin de l'Annonciade

20405 Bastia Cedex 9

Dr Marie-Pierre DE ROCCA SERRA, Mél : marie-pierre.deroccaserra@mdph.corsica

Dr Cécile MATTEI (adultes) Mél : cecile.mattei@mdph.corsica